

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



PROTECTION DE L'ENFANCE

N° 102

**LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS PLACÉS :
COMPRENDRE, CONTENIR ET ACCUEILLIR**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°102 LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS PLACÉS : COMPRENDRE, CONTENIR ET ACCUEILLIR

N° du stage	102
Durée du stage	3 jours
Prix	Prix sur demande

Lieu de stage	Dans l'établissement
Dates	

PUBLIC CONCERNÉ

- Psychologues DDSPPS et DPMP, éducateurs, assistants de service social, assistantes familiales.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un juriste.
- Un psychologue clinicien.
- Un directeur de structure de protection de l'enfance.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Appréhender les processus de développement de l'enfant et de l'adolescent.
- Comprendre les symptômes et les comportements des enfants et des adolescents dits "incasables".
- Penser des méthodes de traitement de la crise ou du passage à l'acte.
- Identifier les règles de l'institution qui prend en charge ces enfants.
- Mettre en place et entretenir un réseau partenarial efficace.
- Impliquer les responsables de l'autorité parentale et la famille.

PROGRAMME

1. Le cadre législatif et juridique : les dispositifs légaux et réglementaires, les droits et devoirs de professionnels et des familles.
2. Comprendre l'enfant placé et ses passages à l'acte.
3. Le travail pluridisciplinaire : mise au point étymologique. Le rôle de chacun.

4. Le nécessaire travail en réseau autour de l'enfant. Les pièges relationnels à traiter en équipe.
5. L'implication de la famille au projet pour l'enfant. La gestion du face à face avec l'enfant difficile.
6. L'institution : du contenant aux passages à l'acte.
7. La prise en considération du jeune au sein de l'institution.
8. Repérer les partenaires autour du jeune "incasable".
9. Comment travailler avec ces jeunes qui mettent les professionnels à l'épreuve.
10. La place de la famille et son implication dans le projet pour l'enfant. La prise en compte des ressources autour de l'enfant.
11. Les techniques d'entretien face au jeune.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N°102 LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS PLACÉS : COMPRENDRE, CONTENIR ET ACCUEILLIR

N° du stage	102
Durée du stage	3 jours
Prix	Prix sur demande

Lieu de stage	Dans l'établissement
Dates	

BULLETIN D'INSCRIPTION

☐ STAGE DPC☐ STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION